



# COMMUNIQUÉ

Les salarié.es de l'ensemble des établissements de l'ARI se sont mobilisés massivement le 1<sup>er</sup> février dernier pour revendiquer des mesures d'amélioration de notre pouvoir d'achat. A l'issue de cette mobilisation, l'employeur s'était engagé à verser, au plus tard fin juin, une prime dont le montant moyen devait se situer autour des 600 euros (pour un ETP qui a le salaire médian à l'ARI). Lors des discussions avec les organisations syndicales sur les modalités de calcul de cette prime, l'employeur a découvert qu'il faudra la verser également aux plus de 400 travailleuses et travailleurs d'ESAT de l'ARI. Il s'agit là d'une obligation légale.

Pour autant, l'ARI refuse d'augmenter l'enveloppe allouée à cette prime. En ajoutant les travailleuses et travailleurs d'ESAT aux salarié.es de l'association, cela fait tomber le montant moyen estimé à environ 370 euros ; montant que l'employeur veut maintenant uniformiser pour toutes et tous (alors que les organisations syndicales demandaient que le montant soit modulé en fonction des revenus et de l'ancienneté)

La CGT de l'ARI a demandé (au cours des réunions précédentes et par un mail de relance) à obtenir les informations chiffrées avec la grille de répartition des salaires à l'ARI afin de pouvoir réfléchir à une modalité de calcul qui serait la plus juste possible. Au cours des réunions de négociations, on nous a expliqué que c'était complexe et que ça ne pourrait pas nous servir, que les données n'étaient pas totalement fiables, que nous ne pourrions pas les exploiter et qu'il

fallait faire confiance à l'employeur qui lui savait bien comment faire.

L'employeur a finalement accepté de nous envoyer son fichier de travail, nous l'attendons encore avec impatience.

La CGT de l'ARI a revendiqué, lors de la réunion du 6 juin, l'augmentation de l'enveloppe afin de compenser l'augmentation du nombre de primes à verser. Pour tenir compte des 400 travailleuses et travailleurs en plus, soit on réduit le montant des primes (solution évidente pour l'employeur) soit on augmente l'enveloppe globale (solution revendiquée par la CGT). L'employeur a refusé catégoriquement cette possibilité, ses représentants estiment avoir déjà fait énormément pour les salarié.es.

Si nous voulons qu'une prime soit versée avec le salaire de juin, il nous faudra ENCORE UNE FOIS signer un accord rédigé par l'employeur dans l'urgence sans avoir le temps de faire des propositions concrètes. Ce n'est pas loyal, ce n'est plus acceptable. Soit l'employeur prend les organisations syndicales (et donc les salarié.es) pour des imbéciles, soit il est incompetent. Dans les deux cas, c'est grave et inacceptable.

Nous vous invitons à interpeler vos directions pour leur faire part de votre déception et de votre colère.

La priorité pour la CGT de l'ARI est que l'employeur tienne son engagement de verser une prime avec le salaire de juin, même si le montant est inférieur à ce qui avait été estimé en février.